



Ouverture des négociations sur les droits et moyens syndicaux :

La CFDT demeure attentive et exigeante

La négociation sur les droits et moyens syndicaux, annoncée lors du comité technique ministériel du 17 juillet dernier, s'est ouverte hier. Cette première réunion en appellera d'autres, d'autant que l'obstination de l'Administration à ne pas retirer la note du 6 avril 2012 a fait perdre un temps précieux en ouverture.

La CFDT s'interroge clairement quant au mandat délivré par le Ministre à la DAGEMO.

Alors que l'ensemble des organisations syndicales avait demandé le retrait de la note du 6 avril 2012 qui a suscité, dans nombre de départements et de régions, des difficultés pour l'exercice des droits syndicaux, le DAGEMO s'en est tenu à dire que le cabinet était saisi de cette demande syndicale, sans avoir répondu à ce jour.

Cette note a en effet entraîné, par une lecture très restrictive, de nouvelles difficultés pour l'exercice du droit syndical, y compris en empêchant certains adhérents ou responsables syndicaux de remplir leurs missions selon les textes en vigueur.

Obstination donc, au point que l'on a frôlé l'arrêt pur et simple d'un processus à peine engagé, qui doit, avant tout, rétablir un véritable dialogue social au sein de nos services.

3h45 de discussions ce jeudi, pour au final n'aborder que les heures d'informations syndicales, le crédit de temps syndical, la question des absences des représentants et adhérents aux réunions syndicales ou institutionnelles : à ce rythme-là, le rétablissement du dialogue social n'est pas pour demain.

Le SYNTEF-CFDT exige que des engagements et une clarification sur les marges de manœuvres dont dispose la DAGEMO soient établis à l'occasion du Comité Technique Ministériel qui se tiendra le 25 octobre prochain en présence du Directeur de Cabinet du Ministre.

Il en va de la reconstruction d'une communauté de travail où les agents et leurs représentants syndicaux disposent d'un véritable cadre de dialogue social.

Paris, le 19 octobre 2012